



Stop devant mon bateau sur une voie principale

Par **mariegag**, le **10/04/2017** à **13:45**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

est il autorisé d'installer un stop devant la sortie d'un pavillon (double portail), en plein milieu d'un bateau , ce qui fait que les voitures s'arrêtent devant chez moi au milieu . C'est au niveau de la place de la Mairie du village sur la voie principale.

Les raisons invoquées sont de ralentir les voitures sur cette voie départementale . Le stop était précédemment le long de la voie principale en face. Il y a de l'autre côté un stop devant un arrêt de bus qui coupe aussi la voie principale. C'est le maire qui a pris la décision de déplacer ce stop.

Merci de votre réponse.

Par **le semaphore**, le **10/04/2017** à **14:12**

Bonjour

Par **amajuris**, le **10/04/2017** à **14:39**

Vous n'êtes pas propriétaire du domaine public qui appartient à la commune et qui en a la gestion.

Salutations (et bonjour à l'occasion).